

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Commune nouvelle de Chemaudin-et-Vaux

Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur le territoire de l'ancienne commune de Vaux-les-Prés

Par arrêté URB.18.08.A12, le Président du Grand Besançon a engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur sur le territoire de l'ancienne commune de Vaux-les-Prés (commune nouvelle de Chemaudin-et-Vaux).

La mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU au public se déroulera

du jeudi 11 octobre 2018 au vendredi 09 novembre 2018 inclus.

Le Conseil Communautaire a, par délibération et conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, défini les modalités de la mise à disposition du dossier au public.

La mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du PLU en vigueur sur le territoire de l'ancienne commune de Vaux-les-Prés est engagée en vue d'harmoniser le règlement de la zone AU1y1 avec le règlement en vigueur sur l'ancienne commune de Chemaudin et de permettre, notamment, l'implantation des activités de transport et de logistique sur la partie de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Echange couverte par le PLU ainsi modifié.

Le dossier de modification simplifiée sur support papier, ainsi que le registre destiné à recueillir les observations et propositions du public, sera tenu à la disposition du public :

- ➔ en Mairie de Chemaudin-et-Vaux – Grand Rue – 25320 Chemaudin-et-Vaux :
 - les lundi et mercredi de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00 ;
 - les mardi et jeudi de 08H30 à 12H00 ;
 - le vendredi de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 ;

- ➔ au Grand Besançon – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON :
 - du lundi au vendredi de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30.

Le dossier de modification simplifiée sera également consultable sur un poste informatique au Grand Besançon – Mission PLUi – 2, rue Mégevand – 25000 BESANCON – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre au Grand Besançon – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président – CAGB – Mission PLUi
Modification simplifiée du PLU de Vaux-les-Prés – 2, rue Mégevand – 25034 BESANCON.**

Les éléments du dossier pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/869>.

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de la mise à disposition à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

enquete-publique-869@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées au registre et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Maud MOREL, Chef de projet aménagement urbain à la Direction de l'Economie, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur du Grand Besançon, au 03 81 87 88 29 ou par mail maud.morel@grandbesancon.fr.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président du Grand Besançon en présentera le bilan devant le Conseil Communautaire qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et des observations du public par délibération motivée.

Pour le Président,
Par délégation,
La Conseillère Communautaire
Déléguée à l'Urbanisme Opérationnel
Et à la Planification,
Catherine BARTHELET